

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5262**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cours Tolstoï - Rénovation du couloir de bus - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le 16 février 2007, madame la vice-présidente chargée des marchés publics a donné son accord sur le choix du recours à une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de prestations de voirie pour la rénovation du couloir de bus cours Tolstoï à Villeurbanne.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 avril 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Perrier TP pour un montant de 405 854,60 € HT, soit 485 402,10 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2007-3861 en date du 10 janvier 2007 ;

### **DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour la rénovation du couloir de bus - cours Tolstoï à Villeurbanne - marché n° 1 : travaux de voirie - et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Perrier TP pour un montant de 405 854,60 € HT, soit 485 402,10 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme, opération n° 0489, individualisée le 10 janvier 2007, pour la somme de 6 360 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,